

01. IMPACT DES RÉGLEMENTATIONS ENVIRONNEMENTALES ACTUELLES ET À VENIR SUR LES MISSIONS ET LA FORMATION DES ISNPRPM

APAM Romain CAZZATO

Les inspecteurs de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes (ISNPRPM) en France sont chargés de vérifier la conformité des navires aux réglementations en matière de sécurité, sûreté, conditions de vie et de travail à bord, ainsi que de prévention de la pollution et de protection de l'environnement. Ils peuvent également constater des infractions par procès-verbal, notamment pour les polices spéciales liées à la sécurité des navires et à la pollution (art. L5243-2-1 du Code des transports). Ces missions couvrent des domaines comme l'habitabilité, l'hygiène, la certification sociale des navires ou les réclamations des gens de mer (Décret n°84-810 du 30 août 1984).

Cependant, trois évolutions majeures remettent en question l'adéquation de leurs missions actuelles :

- Densification réglementaire (normes plus nombreuses et complexes),
- Délégation accrue aux sociétés de classification habilitées,
- Attention renforcée aux impacts environnementaux globaux des navires.

Ces changements soulèvent des interrogations sur l'adaptation des ISNPRPM et de leur formation aux nouveaux enjeux. Une réflexion concrète est nécessaire pour évaluer si leurs missions répondent encore aux objectifs de la politique publique et à l'organisation administrative française, et pour transformer les contraintes réglementaires en opportunités d'amélioration du service public.

RÉSUMÉ

La réflexion part du constat d'une complexité dans la définition des réglementations environnementales applicables aux navires. Après avoir identifié les textes pertinents, il est nécessaire d'en préciser les effets et d'envisager une approche transversale, incluant les normes de protection de l'environnement marin au sens large. Cependant, les interactions entre ces différents régimes restent faibles.

Une analyse comparative permet d'évaluer l'organisation et la conduite des missions environnementales des ISNPRPM, ainsi que l'adéquation de leur formation initiale et continue avec les enjeux identifiés. Bien que leur action soit globalement satisfaisante – grâce à un cadre réglementaire consolidé –, elle manque d'une vision unificatrice de la part de l'administration centrale. De plus, la formation ne crée pas suffisamment de liens entre l'exploitation des navires et la protection de l'environnement marin.

Pour y remédier, le mémoire propose des axes d'amélioration :

Redéfinir une vision partagée du rôle environnemental de l'inspecteur,

Réviser les cadres de formation des ISNPRPM, en alignant l'offre existante sur les attentes réelles.

RECOMMANDATIONS

1. Redéfinir et confirmer le rôle environnemental de l'ISNPRPM : clarifier la stratégie de l'administration et l'énoncé de mission des inspecteurs

Élargir le champ d'action environnementale des ISNPRPM au-delà des aspects purement techniques des navires. Cette démarche s'intégrerait au projet « Affaires maritimes 2027 », en collaboration avec la Direction de l'eau et de la biodiversité et le Ministère de la Justice, et renforcerait l'attractivité du métier d'inspecteur.

2. Réaffirmer fortement le rôle de pilotage, animation et appui des directions interrégionales de la mer et directions de la mer

L'échelon interrégional doit être responsabilisé. L'action de l'administration de la mer gagnerait en cohérence avec une vision globale des politiques publiques environnementales en mer.

3. Refondre la formation initiale des inspecteurs pour mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et l'interaction navire-milieu

La formation initiale des inspecteurs ne tient pas suffisamment compte des enjeux environnementaux, en particulier dans leur composante transversale d'interaction entre le flotteur et le milieu marin.

4. Mettre en place des actions de formation continue et améliorer les outils

Les acteurs consultés soulignent la nécessité d'approfondir les connaissances environnementales des ISNPRPM, en particulier sur l'actualité réglementaire et ses évolutions. Ils demandent aussi une amélioration des outils informatiques pour la circulation d'informations entre l'administration centrale et les services territoriaux.

5. Spécialiser une partie des ISNPRPM en matière environnementale et accentuer le concours d'autres agents publics

En raison de leur polyvalence, de la complexité technique du droit et de l'accroissement des normes, les ISNPRPM estiment leur action inadaptée en matière environnementale, malgré des effectifs stables. Cette mesure vise à éviter un retard de l'administration française dans ce domaine en pleine expansion.

6. Développer et professionnaliser les missions de contrôle et de répression au titre du Code de l'environnement et du Code des transports

La mise en œuvre de la mission de police environnementale des navires, prévue par le Code de l'environnement et le Code des transports et renforcée par le droit européen, peut être améliorée à travers un meilleur cadrage. Les inspecteurs nécessitent de compléments de formation pour exercer la plénitude de cette compétence.